

MOTION DU DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Les enseignants du département de philosophie s'associent aux motions émanant de différents départements (Histoire, Sociologie, centre EFEG, entre autres) pour à leur tour réaffirmer leur attachement à une charge de quatre cours par an, qui dans le département renvoient à des cours de 3 heures sur 13 semaines.

Ils rappellent qu'ils se sont déjà prononcés, en 2011, en faveur du maintien des tranches horaires de 3h. La réduction de l'ensemble des plages horaires à 2h30 et de la durée des semestres à 12 semaines, donc du volume horaire de chaque cours à 30h, serait préjudiciable sous plusieurs aspects. Provoquée par la réduction du volume horaire de chacun d'entre eux, la multiplication des cours serait une cause de dispersion intellectuelle et de perte de temps pour les étudiants, dont les emplois du temps seraient de plus en plus morcelés, alors même qu'un grand nombre d'entre eux sont salariés et doivent jongler avec des emplois du temps complexes. Elle ouvrirait la voie à des enseignements de moins en moins approfondis. En outre, et c'est là sans doute l'aspect essentiel, elle conduirait à détacher la logique de l'enseignement de celle de la recherche, alors que leur nouage est la « matière vive » de la philosophie. Or un cours qui s'élabore et se renouvelle sans cesse, en prise avec la recherche, demande du temps.

Dans le cadre de la réforme actuelle, relativement à la L1, le département envisage de proposer certains cours de 30 h et d'y adjoindre un volet de remédiation portant sur 9h. Ces aménagements seront configurés au sein d'une maquette construite dans son ensemble sur des plages de 3h, et sur une organisation des services en quatre cours par an.

Votée à l'unanimité

Le 12 mars 2014